

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2021

INDEMNISATION DES CATASTROPHES NATURELLES - (N° 3785)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 57

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 9

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Gouvernement supprime l'article de gage introduit dans la version initiale de la proposition de loi.